



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT RIVOAL**

Séance du vendredi 31 mars 2017

L'an deux mille dix sept et le trente et un du mois de mars à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Yves Claude GUILLOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2017.

Etaient présents : Jacqueline BRONNEC, , Hervé QUERE, Jean Yves JACQ, Annick LOUBOUTIN, Laurent RANNOU, Michel LE SIGNOR, Mickaël TOULLEC, Dominique DUCASSE, Gérard CADIOU.

Excusée : Catherine L'HARIDON

Monsieur Mickaël TOULLEC a été élu secrétaire.

Objet : Compte de gestion

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des comptes de gestion – compte de gestion de la commune, service de l'eau, service assainissement, lotissement et CCAS – dressés par M. Le Receveur Municipal

Après en avoir pris connaissance et délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve les comptes de gestion ainsi présentés.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,

Le Maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.